

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 2 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le deux décembre, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Église, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

Étaient présents :

M. QUETIER, M.VOISIN STEPHANE, M.LACOTTE, MME HEBERT, MME MAURER, MME MARAIS, M. DROUET, MME HASLEY, M.COTENTIN, M.VOISIN HERVE, MME MARIE, M. SANTINI, MME JORET, MME BUZE, MME LEFEVRE M. BUSSEROLLES

Absents excusés:

MME MICHEL ayant donné pouvoir à M VOISIN STEPHANE
M. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à M QUETIER

Absents:

M. HASLEY

Convocation : 26/11/2014

Affichage : 27/11/2014

Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du précédent conseil n'amène pas de remarque particulière et est approuvé à l'unanimité des présents.

115/2014 –Approbation du rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges

Monsieur le Maire indique rappelle la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2014, relative à l'instauration de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
Il indique que conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la CLECT s'est réunie le 05 février et les 10 et 19 novembre 2014 ;

Il précise que la CLECT a établi un rapport, qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes et définir les estimations des charges supportées par les communes membres. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT du 19 Novembre 2014.

Il donne lecture de ce rapport définitif de la CLECT du 19 novembre 2014 concernant l'évaluation du coût des charges restituées et des charges transférées suite à la fusion des communautés de communes de Carentan et de Sainte-Mère-Eglise,

Les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population du périmètre communautaire ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- Sur le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 19 novembre 2014 concernant l'évaluation des charges transférées et/ou restituées suite à la fusion des Communautés de Communes de Carentan et de Sainte-Mère-Eglise
- Sur le montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 19 novembre 2014 concernant l'évaluation des charges transférées et/ou restituées suite à la fusion des Communautés de Communes de Carentan et de Sainte-Mère-Eglise

- prend acte du montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT

- charge le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bilan financier de l'aménagement du bourg et des horodateurs.

Monsieur le Maire fait le point sur le bilan financier des travaux d'aménagement du bourg

Il indique que le cout des travaux d'aménagement du bourg s'élève à 2 447 577.67€ décomposée comme suit :

Travaux d'aménagement du bourg	1 516 035.07€TTC
Travaux garages et divers	347 912.70€TTC
Acquisitions de terrains	583 629.90€TTC
	2 447 577.67€TTC

Monsieur le Maire indique que certaines factures n'ont pas encore été présentées et seront à régler.

Cela représente un cout de 384 553.27€TTC

Monsieur le Maire indique qu'il reste à percevoir le solde de subvention, le FCTVA pour l'opération estimé à 155000€ et le produit de la vente du Haras soit une recette de 703 068.16€TTC.

Il est prévu de vendre le Haras au cours du 1^{er} trimestre 2015. Néanmoins, le Maire indique qu'il ne pourra percevoir le solde de subvention dans l'immédiat puisque la réception du lot 1 des travaux d'aménagement du bourg n'est pas encore intervenue. De la même manière, le FCTVA sur les travaux réalisés en 2014 ne sera perçu qu'en fin d'année 2015.

Monsieur le Maire fait également un point sur les recettes perçues des horodateurs.

Il indique qu'entre le 23 mai 2014 et le 1^{er} décembre 2014, la Commune de Sainte-Mère-Eglise a perçu 100 355€ de recettes liées aux droits de stationnement (horodateurs).

116/2014 – Emprunt sur le budget investissement de la Commune

Monsieur le Maire indique, après avoir fait le point financier sur les travaux d'aménagement du bourg que le budget 2014 doit être complété par prêt relais devant permettre de couvrir les dernières dépenses d'aménagement du bourg le temps de percevoir le solde de subvention, le FCTVA et le produit de la vente du Haras.

Il indique avoir sollicité quatre banques.

Trois d'entre elles ont fait une proposition.

Monsieur le Maire indique avoir réuni la Commission des Finances pour procéder à l'examen de ces propositions le lundi 1^{er} décembre.

La Commission propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de prêt relais à taux fixe de 0.79% pour un montant de 300 000€ sur une durée d'un an.

Caractéristiques du financement

Montant :	300 000€
Durée :	1 an
Périodicité :	trimestrielle
Taux fixe proportionnel :	0.79%
Echéance	A la date choisie
Amortissement :	In fine
Calcul des intérêts :	Sur la base d'un trimestre de 90 jours rapporté à une année de 360 jours
Frais de dossier :	Exonération
Commission d'engagement :	300€
Remboursement anticipé :	Total ou partiel à chaque date d'échéance. Préavis d'un mois maximum et sans indemnité
Délai de versement :	2 jours ouvrés au minimum à réception de la demande de déblocage
Versement des fonds :	En une seule fois avant le 18/03/2015

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir la proposition de prêt relais de la Caisse d'Epargne de 300 000 € à taux fixe de 0.79% sur un an dans les conditions énoncées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette proposition de prêt relais. **117/2014 – Devis de remplacement des végétaux abimés lors des festivités du 6**

juin

Monsieur le Maire indique que des végétaux ont été endommagés lors des festivités du 6 juin.

Il indique avoir pris attache auprès de l'entreprise VALLOIS, qui en a assuré la pose, afin qu'il propose une offre de remplacement des végétaux endommagés. Il indique également avoir sollicité l'entreprise Pépinières d'Elle. Cette dernière propose d'assurer la fourniture des plantations pour un montant inférieur à l'entreprise VALLOIS.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de prestation de l'entreprise Pépinières d'Elle pour un montant de 785.50€HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour et une abstention:

- VALIDE l'offre de prestation de l'entreprise Pépinières d'Elle pour un montant de 785.80€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de cette entreprise
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de la Commune.

Echanges de terrains Musée, Commune et Mme BROHIER

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de procéder à un échange de terrain entre le Musée, la Commune et Madame BROHIER. La construction du 4^{ème} bâtiment du musée peut nécessiter de modifier quelque peu les échanges prévus. Il rencontrera l'architecte du musée le 15 décembre. Une nouvelle délimitation sera alors proposée.

Ces échanges interviendront après une nouvelle délimitation prévue en 2015.

118/2014 – Frais de scolarité

Monsieur le Maire propose d'évoquer ce point qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil.

A l'unanimité des présents, les Conseillers municipaux valident l'examen de ce point en Conseil.

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de frais de scolarité de 3%, à prévoir sur le budget 2015, et ce pour l'année scolaire 2014-2015.

Ces frais sont portés à 1069 € par élève en maternelle arrondi à l'inférieur et à 450 € par élève en primaire arrondis au supérieur.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de mettre en application les tarifs proposés.
- DIT que la recette sera à percevoir sur le budget de la commune.

119/2014 – Travaux supplémentaires liés à la construction des garages dans le cadre de l'aménagement du bourg

Monsieur le Maire rappelle qu'un garage a été construit en vue de faire l'objet d'un échange avec Madame CARBON, dans le cadre des échanges de terrains liés aux travaux d'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire rappelle que le garage de Madame CARBON a fait l'objet de modification puisque la première porte posée a été remplacée par une porte sectionnelle afin que Madame CARBON, future propriétaire du garage puisse accéder plus facilement à son garage. Néanmoins, il est aujourd'hui difficile pour Madame CARBON d'ouvrir cette porte sectionnelle. Une motorisation de la porte permettrait de résoudre le problème.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider un devis de motorisation de la porte présenté par l'entreprise Bernard pour un montant de 792€HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le devis de motorisation de la porte du garage à céder à Madame CARBON,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis.
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de la commune.

Dénomination des rues et ronds-points suite au nouvel aménagement

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général de la Manche a créé un nouvel axe de circulation dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Sainte-Mère-Eglise.

Ces travaux ont engendré des modifications de voies qui nécessitent aujourd'hui de désigner deux ronds-points et les nouvelles voies créées.

Monsieur le Maire indique que les deux ronds-points créés n'ont pas été nommés. Il propose de nommer « rond-point de Saint-Ode » le rond-point situé au Sud du Musée et « rond-point Locust Valley » le rond-point créé dans la rue Division Leclerc reprenant ainsi à l'Est le nom de notre ville jumelle en Belgique et à l'Ouest le nom de notre « sister town » aux Etats-Unis.

Il indique également qu'une portion de route a été créée entre la rue des Clarons et la rue division Leclerc. Cette portion de voie se situe dans le prolongement de la rue Koenig. Il propose donc de la nommer rue Koenig.

Il indique enfin que la portion de voie nouvelle située entre la rue des Clarons et le rond-point au Sud du Musée n'a pas été nommée et propose aux conseillers de le faire. Après discussion, il est proposé de reporter la dénomination de cette voie à une date ultérieure

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de nommer le rond-point au Sud du Musée « rond-point de Saint-Ode » et le rond-point situé dans la rue Division Leclerc, « rond-point Locust Valley ».
- DECIDE de nommer « Rue Koenig » la portion de voie nouvellement créée entre la rue et la Rue Koenig et le rond-point « Locust Valley » puisqu'elle se situe dans le prolongement de la dite rue. Le rue Koenig commençant au carrefour de la rue Général de Gaulle et allant jusqu'au rond-point « Locust Valley ».

120/2014 – Village Etape

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par la Fédération Française des « Villages Etapes » pour que Sainte-Mère-Eglise devienne une étape puisqu'elle remplit les critères suivants :

- Être à 5 minutes ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou d'une autoroute non concédée.
- Avoir une population inférieure à 5 000 habitants.

Il s'agit d'une démarche de développement durable de la Commune et des commerçants.

Monsieur le Maire indique avoir échangé avec les commerçants quant à cette question

L'ensemble des commerçants se disent prêt à s'engager dans la démarche du « Village Etape ».

Monsieur le maire propose aux conseillers de l'autoriser à prendre attache auprès de la fédération des « Villages Etapes ».

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de « Village Etape » pour la Commune de Sainte-Mère-Eglise.

Questions diverses :

Compte rendu des réunions publiques avec les habitants et les commerçants

Monsieur Stéphane VOISIN donne lecture du compte rendu de la réunion avec les commerçants qui a eu lieu le 17 novembre 2014.

Il a ainsi pu être échangé sur :

- La signalétique du Bourg que les commerçants jugent insuffisante. Une présentation des travaux de la Commission sur cette question a été diffusée.
- La circulation et le stationnement, notamment dans la rue De Gaulle. Il a été précisé qu'une zone de convivialité serait créée autour de la place limitant ainsi la circulation des véhicules à 20km/h.
- Les problèmes liés à la place du 6 juin et notamment la présence de chaînes et de bornes béton mal éclairées qui pourraient être à l'origine de chutes.
- La mise en place d'un arrêt minute devant la Boulangerie du Cap de Laine
- Le devenir des toilettes de la rue des écoles et de la Place Chenevière,
- Le marché forain et vides greniers
- Le règlement local de publicité intercommunal prévu au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Les aires de pique-nique
- La collecte des ordures ménagères.

Il a également été abordé la mise en place d'une démarche de « Village Etape », démarche à laquelle les commerçants se sont déclarés favorables.

Monsieur BUSSEROLLES donne lecture du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 20 novembre 2014 avec les riverains de Baudienville et de La Vienville.

Deux points ont été examinés lors de la réunion :

- La question de la sécurisation de la RD 15 et le ruissellement des eaux sur cette route
- La question de l'assainissement sur cette zone.

Une autre réunion sera organisée à la fin du 1^{er} trimestre 2015.

Madame MARAIS donne lecture du compte rendu de la réunion avec les riverains de la rue De Gaulle.

Deux points ont été abordés :

- Les difficultés de circulation : Les riverains ont souhaité maintenir le double sens de circulation,
- Les difficultés de stationnement, notamment devant la boulangerie.

Information sur la collecte des ordures ménagères

A compter du 1^{er} janvier 2015, la collecte d'ordures ménagères s'effectuera le lundi matin.

Les poubelles devront être déposées la veille (dimanche soir).

En cas de jours fériés, la collecte s'effectuera le vendredi suivant.

La Communauté de communes de la Baie du Cotentin assurera une information quant à ces nouveaux jours de collecte.

Information concernant le marché forain du 24 décembre 2014 et du 1^{er} janvier 2015

Le marché forain aura lieu le mercredi 24 décembre 2014 et non le 25 décembre.

Par ailleurs, il n'y aura pas de marché le 1^{er} janvier 2015.

Prochaine réunion de Conseil :

La prochaine réunion de Conseil est fixée le 8 janvier 2015 à 20h30 en salle du Conseil.

Fait et délibéré à Sainte-Mère-Église,
Les jour, mois et an que dessus.
Copie certifiée conforme au Registre.

Le Maire,

M. VOISIN Stéphane

M LACOTTE

Mme MAURER

M. CONTENTIN

Mme HASLEY

Mme MARIE

Mme JORET

Mme BUZE

Mme LEFEVRE

Mme HEBERT

Mme MICHEL Absente

Mme MARAIS

M. DROUET

M. VOISIN HERVE

M. SANTINI

M. HASLEY Absent

M. PALFREYMAN Absent

M. BUSSEROLLES